Image not found or type unknown

Convocation Assemblée Generale ASL

Par **THOMAS Thierry**, le **15/09/2017** à **16:01**

Bonjour
Dans le cadre d'une ASL la convocation a l'Assemblée Générale annuel doit-elle se faire par 15 jours ou 21 jours avant la date. La forme de la convocation doit-elle etre une lettre recommandé avec AR ou une lettre simple peut-elle suffire ????
Cela dépent-il des Statuts de l'ASL ou d'un Decret.
Merci de votre réponse.

Par **Jerome BERNS**, le **16/09/2017** à **07:09**

Bonjour

Sauf erreur de ma part, à défaut de dispositions légales à ce sujet, ce sont les statuts qui fixent les modalités de convocation.
Cdt

jerome berns
avocat associé
Selas Lexiconseil
jbernsavocat@gmail.com

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés